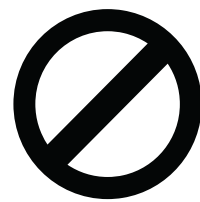


Anticiper par la prévention des risques professionnels

- Les 9 principes généraux de prévention selon le Code du Travail -

1

Éviter les risques



Supprimer le danger ou l'exposition au danger

2

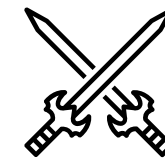
Évaluer les risques



Apprécier l'exposition au danger et l'importance du risque afin de prioriser les actions de prévention à mener

3

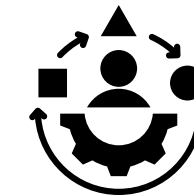
Combattre les risques à la source



Intégrer la prévention le plus en amont possible, notamment dès la conception des lieux de travail, des équipements ou des modes opératoires

4

Adapter le travail à l'Homme



Tenir compte des différences interindividuelles, dans le but de réduire les effets du travail sur la santé

5

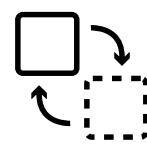
Tenir compte de l'évolution de la technique



Adapter la prévention aux évolutions techniques et organisationnelles

6

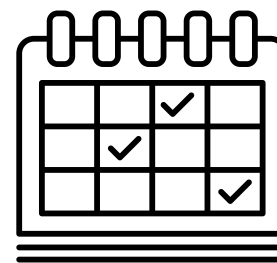
Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins



Éviter l'utilisation de procédés ou de produits dangereux lorsqu'un même résultat peut être obtenu avec une méthode présentant des dangers moindres

7

Planifier la prévention



Intégrer technique, organisation et conditions de travail, relations sociales et environnement

8

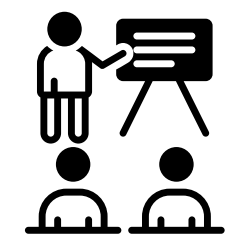
Donner la priorité aux mesures de protection collective



N'utiliser les EPI qu'en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes

9

Donner les instructions appropriées aux salariés



Former et informer les salariés afin qu'ils connaissent les risques et les mesures de prévention